

ATELIER

De l'importance de la gestion et de l'entretien durable de l'espace public

➤ L'adoption du « zéro pesticide » : un enjeu réglementaire, sanitaire et environnemental

Edith BAUMANN, Chargée de mission, FREDON Alsace (Sélestat, 67)

L'une des principales missions de la FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) est de favoriser la réduction de l'utilisation de produits en zones agricoles et non-agricoles, en diffusant des programmes de sensibilisation et en accompagnant les différents utilisateurs (arboriculteurs, viticulteurs, etc.).

La loi Labbé relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit l'usage de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à compter du 1^{er} janvier 2017. Pour le moment, sur le territoire national, 1 000 communes ont signé une charte « zéro pesticide ». Dans le Grand-Est, la distinction « commune nature » est en place depuis 2011 et le nombre de communes distinguées augmente progressivement d'année en année (avec un prévisionnel de 300 communes en Alsace d'ici la fin de l'année). De la même façon, les journées organisées par la FREDON accueillent un nombre croissant de participants d'une fois sur l'autre.

S'engager dans une démarche « zéro pesticide » requiert plusieurs étapes : dresser un état des lieux en concertation avec les services, mettre en place une gestion différenciée des espaces publics (extensive quand c'est possible), déployer un programme de communication et de sensibilisation, mais aussi intégrer en amont les principes d'entretien sans produits phytosanitaires.

Les possibilités de gestion alternative sans pesticide sont nombreuses : choix de plantes vivaces et couvre-sol pour un fleurissement coloré toute l'année, mise en place de prairies fleuries avec une tonte différenciée, des semis de palmure ou de la fauche différenciée, ré-enherbement des cimetières ou plantation de sedum en inter-tombes, ou encore pâturages.

Dans quel cadre intervenez-vous auprès des collectivités ? Votre prestation est-elle payante ?

Nous avons établi un programme de sensibilisation, en partenariat avec l'Agence de l'eau et la Région. Dans ce cadre, nous organisons des matinées techniques, nous effectuons des démonstrations et nous présentons des retours d'expérience positifs. Nous accompagnons aussi les collectivités avec des plans de désherbage ou de gestion différenciée. C'est une prestation payante.

Le plus difficile est d'enclencher la démarche et de tenir dans le temps. Dans le cas particulier des cimetières, mieux vaut ne pas penser « techniques alternatives » : la meilleure solution est la re-végétalisation, qui peut être progressive, allée après allée. Ensuite, le désherbage peut se faire avec une tondeuse ou en installant du sedum entre les tombes. Dans tous les cas, la pédagogie et

la sensibilisation sont incontournables. Par ailleurs, chaque agent de terrain doit devenir ambassadeur de la démarche - ce qui passe par de la formation et de l'accompagnement. Aujourd'hui, dans l'Eurométropole de Strasbourg, le principal point de difficulté concerne les terrains de sport, du fait des réticences des clubs sportifs. Une véritable mobilisation est nécessaire, au niveau national. Enfin, les réflexions sur la gestion différenciée devront de plus en plus être intégrées en amont, dès la conception de l'espace public (en évitant le recours aux pavés joints au profit des pas japonais, par exemple).

Le guide « gestion écologique des cimetières », qui est disponible en ligne¹, a notamment été élaboré à partir d'entretiens avec des collectivités. C'est à la fois un guide pratique et un recueil de témoignages. En 2015, en Ile-de-France, 18 % des villes appliquaient une gestion « zéro pesticide » à l'intégralité de leurs espaces verts : 86 % n'utilisent plus de pesticides dans les espaces verts, mais seulement cette part passe à seulement 50 % pour la voirie, à 75 % pour les cimetières et à 46 % pour les terrains de sport. Ne faudrait-il pas inviter les collectivités à appliquer strictement la réglementation ? A terme, la demande viendra à coup sûr des habitants, dont la volonté de changement est réelle même si les élus ou les techniciens la sous-estiment encore.

Le film « Bye bye pesticides » traite avec humour du sujet des rues qui fleurissent à nouveau.

La réglementation peut être une motivation pour réduire les traitements, mais un programme de sensibilisation, avec des démonstrations et des visites, semble plus efficace. Quand la démarche est spontanée (de la part de l' élu et/ou de l'agence de l'eau), elle est mieux acceptée et pérenne.

L'aspect santé et protection de la ressource en eau est aussi un levier intéressant de motivation.

Il importe de préciser que seule une gestion différenciée permet de faire évoluer les espaces.

Est-il envisagé de mettre en place une distinction de type « commune nature » pour les sites industriels ?

La FREDON s'adresse de plus en plus aux entreprises et aux autres gestionnaires de l'espace (collèges et lycées), dont certains pourraient prétendre à la distinction « Espace nature ». C'est déjà le cas pour le port autonome de Strasbourg, par exemple.

¹ www.airparif.fr

➤ Des parcs en gestion durable : présentation du label national EcoJardin

Aurore MICAND, Chargée d'études, Plante & Cité (Angers, 49)

Le centre scientifique et technique national Plante & Cité entend accompagner les professionnels des espaces verts et de la nature en ville (entreprises, services techniques des collectivités, paysagistes-concepteurs, etc.) à opter pour des pratiques plus durables, en créant un lien entre la recherche et l'opérationnel.

La gestion différenciée a commencé à se développer dans les années 1990, pour adapter l'entretien aux usages des espaces dans un contexte de réductions budgétaires. En 2010, plusieurs collectivités et réseaux professionnels (ingénieurs et techniciens territoriaux, directeurs de parcs et jardin, etc.), ainsi que le groupe Pierre & Vacances Center Parks, ont fait part à Plante & Cité de leur souhait de penser l'entretien *pour l'écologie* et la biodiversité (et non plus un entretien *sans*), en produisant des références techniques et en créant un outil de reconnaissance et de valorisation des changements de pratique.

Un projet co-construit durant deux ans par une quinzaine de partenaires, a permis d'élaborer deux outils : le référentiel EcoJardin (guide de bonnes pratiques sur la gestion écologique) et le label EcoJardin. Ce label est attribué pour une durée de trois ans après vérification de l'engagement du site (espace vert public ou espace vert privé ouvert au public) dans une démarche globale. L'audit est tierce partie, avec un contrôle externe et indépendant. Le coût est de 705 € TTC, les frais de gestion étant pris en charge par Plante & Cité et Natureparif.

Il existe trois niveaux de critères (essentiel, recommandé et facultatif) et les grilles d'évaluation sont adaptées à chaque type espace (cimetière, espace vert d'entreprise, etc.).

La gouvernance du label est multi-acteurs : l'animation et la gestion sont assurées par Natureparif, l'actualisation et le suivi des éléments techniques relèvent de Plante & Cité, avec l'appui d'un comité de labellisation et d'un comité technique.

Le label est aussi un moyen intéressant d'identifier les bonnes pratiques.

Depuis 2012, 310 sites ont été labellisés (avec 95 % de renouvellement), dont un nombre croissant d'entreprises et de bailleurs, et une grande diversité d'espaces.

Les sites qui s'engagent mettent en avant la qualité du contenu technique et scientifique du label, mais aussi sa performance comme outil de management, son apport pour l'image de la structure, son ambition écologique, son bon rapport qualité/prix et son positionnement sur un nouveau marché.

Comment la notion d'ouverture au public des espaces verts privés est-elle appréhendée, pour les entreprises ?

Il convient que les sites candidats au Label fassent la promotion de la gestion écologique auprès d'un certain type de public - les salariés d'une entreprise, par exemple, font partie des publics à sensibiliser.

Au-delà de la labellisation, inviter du public dans des jardins familiaux est une action intéressante de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau grâce à une gestion écologique.

Ce type de label est-il compatible avec la distinction « ville fleurie » ?

Ces deux démarches sont parfaitement complémentaires. Strasbourg, par exemple, est ville « trois fleurs » et compte six sites labellisés EcoJardin.

Les bonnes pratiques sont-elles intégrées dans les référentiels des filières d'enseignement paysager ?

Plante & Cité compte une cinquantaine d'établissements de formation en aménagement paysager parmi ses adhérents. Ces derniers ont pleinement accès aux ressources de l'association et aux journées techniques qu'elle organise. Par ailleurs, la démarche « enseigner à produire autrement », propre aux lycées agricoles, a sans doute un pendant paysager. Enfin, à Grenoble, une licence spécifique forme à la gestion différenciée.

Que se passe-t-il à l'issue des trois ans ?

Les sites qui souhaitent renouveler leur labellisation ont pour objectif de progresser, en mettant en œuvre tout ou partie des préconisations de l'auditeur. Les améliorations sont en général assez flagrantes pour la majorité des sites.

Utilisez-vous des canaux de diffusion particuliers pour les collectivités ?

Un site est dédié au Label². Nous organisons également une rencontre annuelle à Paris, au cours de laquelle les sites labellisés au cours de l'année précédente apportent leur témoignage.

Existe-t-il des études chiffrées de coûts mettant en lumière l'intérêt d'une gestion différenciée ?

Plante & Cité conduit actuellement une étude sur le coût du passage au « zéro pesticide ».

² <http://www.label-ecojardin.fr/>

➤ **Quelles solutions pour les terrains de sport et de golf?**

Anthony GEORGE, Responsable technique, société Technik Green (Norroy, 88)

Technik Green est une entreprise spécialisée dans l'entretien des terrains de sport (location de machines avec ou sans chauffeur, prestation, etc.). Elle entretient notamment les golfs de Vittel (88) depuis 2008, dans le cadre d'une démarche environnementale protectrice des sources et suivant un cahier des charges très spécifique : interdiction de tout produit phytosanitaire, favoriser au maximum les prairies naturelles et limiter au maximum le lessivage des nitrates. L'objectif est de maintenir le sol donc le gazon en bonne santé, en limitant au maximum les stress, en suivant chaque fertilisation et chaque arrosage, et en conduisant des travaux mécaniques adaptés (carottage, scarification, défeutrage, etc.). Il importe aussi de zoner au maximum l'arrosage, effectué par un matériel de pointe - pour la bonne santé du gazon, mais aussi pour la protection de la ressource en eau.

Ainsi que cela a été souligné à plusieurs reprises, il est indispensable de communiquer et d'expliquer cette démarche, pour faire accepter les plantes « indésirables » par exemple, ou inciter les joueurs de golf à utiliser une balle de couleur au printemps afin qu'elle soit visible au milieu des pâquerettes. La formation a toute son importance également, pour apprendre à stimuler les défenses naturelles du gazon notamment.

Une approche « zéro phytosanitaire » est nécessairement globale. Pour éviter la transmission de maladies *via* les chaussures des golfeurs, par exemple, il est utile d'installer des pédiluves.

Un partage de savoir-faire est-il organisé entre les golfs ?

Oui, mais il importe aussi de faire évoluer les mentalités des golfeurs et des fédérations.

➤ La gestion différenciée des espaces publics : vers un pastoralisme urbain

Julie Lou DUBREUILH, Fondatrice de l'association Clinamen (Saint-Denis, 93)

L'association Clinamen est la cellule de R & D de l'entreprise coopérative Bergers Urbains créée en 2014. Tous les investissements sont portés par l'association. L'entretien du troupeau de 60 brebis domestiquées est assuré par des bénévoles. L'équipe est notamment composée de paysagistes et de développeurs territoriaux.

Le pastoralisme urbain porte en lui une culture millénaire éminemment écologique. La réflexion de Clinamen est la suivante : si l'enjeu est de pouvoir ingérer notre environnement, la protection de la biodiversité sera une problématiquement nécessairement intégrée et partagée par tous. C'est le principe de l'agriculture ! Il s'agit donc d'inviter chacun à repenser sa façon de voir les choses et à penser les plantes comme des aliments. C'est d'ailleurs ainsi que les Japonais résolvent de nombreux problèmes d'espèces invasives (végétales ou animales, comme les méduses).

La nature a une arme pour se défendre : la biodiversité. En cas de dysfonctionnement, ajouter de la vie permet de rétablir un équilibre.

Au fil du temps, les sols autrefois nourriciers ont été imperméabilisés ou transformés en espaces verts non productifs. Aussi convient-il de favoriser une remise en culture durable, à travers des pratiques paysannes - ce qui permettra aussi de revaloriser le patrimoine des sols. En l'occurrence, Clinamen favorise l'éco-pâturage des moutons avec des rotations très rapides, voire de la marche permanente. Ce faisant, l'association est en lien avec tous les services de la ville, à toutes les échelles : il importe que le mouton trouve à manger là où il passe. Et, en échange, il agit tel un véritable urbanisme et transforme la ville, plébiscité par la population qui plus est. Sans compter que nous invitons les riverains à « goûter leur territoire » en mangeant les moutons avec nous. Cela modifie progressivement la vision de l'acte de manger.

Enfin, le mouton participe à l'aération du sol puisque ses crottes font remonter les vers de terre, pour un labourage en profondeur. Ainsi, la population des vers de terre s'est significativement développée sur le campus de l'université de Villeteuse (93). Nous avons également effectué des paillages et planté 3 000 pieds de vigne cultivés avec des potagers en interstices - en agriculture naturelle - par les bénévoles.

Existe-t-il d'autres expériences de « moutons urbanistes » en France ?

La ville d'Evreux (27) développe ce type de démarche depuis dix ans, plutôt en zone périurbaine toutefois, sans pratique quotidienne de la ville.

Clinamen prévoit-elle d'essaimer son savoir-faire ailleurs ?

Oui. Nous avons notamment un projet à la Rochelle (17). Nous proposons également des formations sur la façon de guider un troupeau en collectif.